Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15/04/25
ID : 077-200070779-20250411-2025_44_M-BF

République Française
Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	29	36

Vote
A l'unanimité Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 11 Avril à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 28/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 28/03/2025.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DEVOT Sylvie, DUMENIL Stéphanie, DUTRIAUX Nathalie, PONSARDIN Catherine, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIEIRA Patricia, MM : BARBERI Serge, BELFIORE Elio, CALVET Jean, CAMEK Julien, CASEAUX Hubert, CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, GAUTHIER Alain, GERMAIN Jean-Luc, POIRIER Daniel, PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre, ROMAIN Emilien, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan
Suppléant(s) : Mme DEVOT Sylvie (de M. GROSLEVIN Gilles), M. GAUTHIER Alain (de Mme SALAZAR Joëlle)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BARRES Fabienne à M. CHAMPIN Gérard, NINERAILLES Brigitte à Mme PONSARDIN Catherine, MM : ANTHOINE Emmanuel à M. VENANZUOLA François, JAROSSAY Gilbert à M. VIGIER Mathias, MEDEIROS Manuel à Mme BALLABENE Sandra, MOTTE Patrice à Mme TORCOL Patricia, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian
Excusé(s) : Mmes : GIRAULT Muriel, LUCZAK Daisy, PASQUET Hélène, SALAZAR Joëlle, TAMATA-VARIN Marième, MM : GROSLEVIN Gilles, ROSSIGNEUX Gilles

Absent(s) : Mmes : HELLIAS Aline, KUBIAK Françoise, MOTHRE Béatrice, VIBERT Nicole, MM : BETTENCOURT François, GUECHATI Amin, JEANNIN Hervé, LAGÜES-BAGET Yves, NESTEL Gilles, REMOND Bruno, SAINT-JALMES Patrice

A été nommé(e) secrétaire : M. BELFIORE Elio

2025_44 – Budget Primitif M49 SPANC régie 24607 - Année 2025

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2025_20 en date du 14 mars 2025 approuvant le compte de gestion 2024 dressé par le comptable public,

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15/04/25
ID : 077-200070779-20250411-2025_44_M-BF

Vu la délibération N°2025_25 en date du 14 mars 2025 approuvant le compte administratif 2024,

Vu la délibération N°2025_15 en date du 14 mars 2025 par laquelle les membres du conseil communautaire ont pris acte du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'exercice 2025 et la tenue du débat conséquemment à la présentation du ROB par l'exécutif,

Vu la délibération du présent conseil sur l'affectation du résultat 2024,

Vu la présentation du Budget 2025 par son rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VOTE son budget par Chapitre en section d'exploitation et en investissement,

PRECISE que le budget primitif 2025 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2024, au vu du compte administratif et du compte de gestion,

ADOPTE les deux sections ainsi qu'il suit :

En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	126 280,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilé	17 000,00 €
042	Opération d'ordre	11 004,37 €
023	Virement à la section d'investissement	37 739,12 €
	Dépenses nouvelles de l'exercice :	**192 023,49 €**

En section d'exploitation, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services	163 558,00 €
78	Reprise sur dépréciation des actifs	579,82 €
042	Opérations d'ordre	16 949,00 €
	Total recettes nouvelles de l'exercice :	**181 086,82 €**
002	Excédent de fonctionnement	10 936,67 €
	Total cumulé des recettes :	**192 023,49 €**

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	RAR 2024	Propositions nouvelles	Montant total
4581	Opération pour compte de tiers		23 356,16 €	23 356,16 €
040	Opérations d'ordre		16 949,00 €	16 949,00 €
	Total des dépenses :		**40 305,16 €**	**40 305,16 €**

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15/04/25
ID : 077-200070779-20250411-2025_44_M-BF

Chapitre	Libellé	RAR 2024	Propositions nouvelles	Montant
13	Subventions d'investissement		23 356,16 €	23 356,16 €
040	Opérations d'ordre		11 004,37 €	11 004,37 €
021	Virement de la section de fonctionnement		37 739,12 €	37 739,12 €
	Total des nouvelles recettes :		**72 099,65 €**	**72 099,65 €**
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		29 389,96 €	29 389,96 €
	Total cumulé des recettes :		**101 489,61 €**	**101 489,61 €**

ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2025 du budget annexe SPANC régie qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et qui présente un suréquilibre en section d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement 192 023,49 €

Section d'investissement 40 305,16 € en dépenses
101 489,61 € en recettes

TOTAL dépenses : 232 328,65 €

TOTAL recettes : 293 513,10 €

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
Au Châtelet-en-Brie, le 14/04/2025
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. BELFIORE Elio

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr